



## Augmentations de salaires : il est temps que la direction prenne des mesures d'urgence !!!!

Depuis plusieurs mois, nous alertons et demandons à la direction de prendre des mesures d'urgence pour maintenir notre pouvoir d'achat face à l'augmentation des prix, ET DANS « MESURES D'URGENCE » Y'a le mot **URGENCE** !

Nous avons demandé qu'une augmentation des salaires ciblée soit faite et non une augmentation générale qui ne ferait qu'accroître l'écart de salaire entre salariés et creuser encore un peu plus les inégalités entre hauts et bas salaires. Il ne faudra pas oublier également les salaires dit intermédiaires qui souffrent tout autant de cette conjoncture.

La direction nous informe qu'elle étudie des mesures en fonction des décisions gouvernementales, que des CRH mi-année se tiendront. Mais pour **S3I**, ces décisions arriveront bien trop tard ou bien ne toucheront qu'une partie limitée des salariés alors que c'est bien maintenant que les salariés en ont besoin.

Par exemple : des primes temporaires et reconductibles, une réduction **CONJONCTURELLE** du nombre de jours de travail sur site réduisant les consommations de carburant, l'obtention d'un sur-intéressement d'UES, d'une sur-participation à I2S, sont des propositions qui peuvent permettre aux salariés dans le besoin de passer ce cap difficile

\*Sculpture du  
 Sculpteur  
 César  
 4 Pl. Carpeaux,  
 92800 Puteaux  
 Date : 1981  
 Bronze



## Sopra Steria I2S : Accord sur la participation - Pourquoi S3I n'a pas signé cet accord ?

La direction est revenue en urgence face aux organisations syndicales représentatives chez Sopra Steria I2S. Un nouvel accord devait être signé avant le 30 Juin pour 2022 car le précédent a pris fin au 31/12/2021.

Lors de la toute première réunion, la direction nous a dit que le précédent accord lui convenait et qu'elle souhaitait juste qu'il soit prolongé avec une durée illimitée, et cela sans **UNE ONCE** d'avancée !

Nous, organisations syndicales n'avions donc aucune marge de manœuvre, la direction restant **ARC-BOUTÉE** sur ses positions et ne souhaitant modifier le futur accord qu'à la marge. Un très grand nombre de revendications et propositions ont été faites mais comme d'habitude et malgré un accord spécifiquement I2S, notre direction I2S n'avait aucune marge de manœuvre permise par la maison mère Sopra Steria Groupe, et ce malgré des salaires inférieurs chez I2S. Votre syndicat **S3I**, après avoir consulté ses adhérents, a refusé de signer cet accord minimaliste. Quoi qu'il en soit, il n'aurait rien apporté de plus financièrement par rapport à la législation en vigueur !

**Vous n'y perdez donc rien** !!! Nous avons donc objectivement du mal à comprendre et justifier la seule signature de TU, qui est par ailleurs inopérante puisque minoritaire.

| Ce que dit la loi                                                                                                                                                                   | Ce que prévoyait l'accord                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Formule légale :<br>$RSP = \frac{1}{2} [B - 5 \% C] \times [S/VA]$                                                                                                                  | Formule de l'accord :<br>$RSP = \frac{1}{2} [B - 5 \% C] \times [S/VA]$                            |
| Sommes bloquées pendant 8 ans (cas de déblocage selon la législation) rémunérées à un taux majoré égal à 1,33 fois le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées. | Sommes déposées et bloquées sur FCPE Amundi pendant 5 ans (cas de déblocage selon la législation). |
| <b>Aucune</b> ancienneté nécessaire                                                                                                                                                 | Ancienneté de 3 mois nécessaire                                                                    |
| Doit être validé par l'inspection du travail.                                                                                                                                       | Validé par la signature des organisations syndicales à hauteur de 50% des voix.                    |
| La répartition s'effectue en totalité proportionnellement aux salaires.                                                                                                             | Somme identique pour tous.                                                                         |



La question que l'on peut se poser à juste titre : à quoi bon signer un accord de participation à I2S, si c'est pour toucher encore 5€ brut les prochaines années ?



## Négociation Temps de Travail (SSG, I2S) / Travail en équipe (I2S)

Une négociation, concernant le temps de Travail par société (SSG, I2S) et travail en équipe (I2S), se tient actuellement. Au lieu de hurler comme le font certaines organisations syndicales, **S3I** s'organise et négocie dans votre intérêt.

Nos revendications sont les suivantes :

### Ce qui a déjà été retenu concernant la négociation sur le temps de travail :

- Création d'un Compte Epargne Temps (revendication **S3I** antérieure à 2015 où nous souhaitons que le Compte Epargne Temps fasse l'objet d'un accord spécifique .... )
- Possibilité aux salariés M2 Ex-Steria de basculer dans la modalité Salariés en Heures **SANS PERTE DE SALAIRE**. C'est une revendication que nous mettons en avant depuis plus de 3 ans pour faire éclater ce groupe fermé. Avec ce nouvel accord, **toute heure supplémentaire qui sera effectuée au delà de 36h50 hebdomadaire sera payée et majorée**, au lieu d'actuellement un paiement de toute heure supplémentaire effectuée au delà de 38h30.

### Ce qui a déjà été retenu concernant la négociation sur le travail en équipe :

- Ouverture sur le travail du Dimanche avec une rémunération de 150% **dès** la 1<sup>ère</sup> heure.
- La direction retient notre proposition de revalorisation de toutes les primes d'équipe de 5% tous les deux ans et va même plus loin en proposant 10% dès maintenant.

### Reste à négocier :

- Une indemnité dans le cadre des interventions planifiées de 20€ alors que la direction ne proposait que 14€ Nous estimons que 17€ serait un montant acceptable, la moitié du chemin chacun... La direction n'est pas fermée à la proposition de **S3I**. Un consensus aura-t-il lieu ?

### Ce qui n'a pas été retenu par la direction :

- Indemnités Kilométriques pour les vacances démarrant avant 8h30 au lieu de 8h actuellement et se terminant après 19h au lieu de 19h30 actuellement.
- Réduction de la plage fixe des salariés en horaire individualisé de 16h45 à 16h30.

**Le nouvel accord précisera le mode de calcul du nombre de jours de RTT auquel vous aurez droit toutes les années**, ce qui n'était pas le cas dans le précédent accord, qui restait très flou pour les salariés.

**S3I** se félicite de ce nouvel accord qui n'apportera que des aspects positifs pour une fois car généralement la direction ne joue pas toujours le jeu dans les négociations. Une dernière réunion de négociation est prévue.

**S3I** continue à négocier pour vous apporter toujours plus d'avantages. Nous vous tiendrons informé dans la prochaine communication syndicale et sur notre site Internet [www.s3i-france.fr](http://www.s3i-france.fr)

Toutes les équipes **S3I** vous souhaitent de passer de  
 bonnes vacances et de revenir en pleine forme -  
 Prenez soin de vous, le futur est chargé !!!  
 Revenez tous en forme 🤗

| VOUS ÊTES ICI                      |
|------------------------------------|
| COVID 19                           |
| Variole du singe                   |
| Acné de la coccinelle              |
| Bronchite du crapaud               |
| Coqueluche de la grenouille        |
| Diarrhée du têtard                 |
| Diphthérie de la crevette          |
| Gingivite du boa                   |
| Laryngite de l'oie                 |
| Oreillons du hérisson              |
| Otite de l'escargot                |
| Paludisme de la souris             |
| Peste du dindon                    |
| Raideurs musculaires de la pieuvre |
| Rhinopharyngite de la chenille     |

| Région Île de France    |        |                | Région Hauts de France |       |                |
|-------------------------|--------|----------------|------------------------|-------|----------------|
| Thierry OLIVIER         | Meudon | 07.88.98.25.86 | Michel BUDZICH         | Lille | 06.85.18.26.54 |
| Belkacem BELBAHI        | Meudon | 06.40.77.29.01 | Cédric FRANCOIS        | Lille | 06.82.67.37.49 |
| Jean-Christophe LEJEUNE | Meudon | 06.72.25.37.20 |                        |       |                |
| Jean-Pierre BATTESTI    | Meudon | 06.14.17.32.24 |                        |       |                |
| Noor EBRAHIM            | Meudon |                |                        |       |                |

Vos élus **S3I** en IDF et dans les régions.

| Région Rhône-Alpes - Auvergne |        |                | Région Provence Alpes Côte d'Azur |        |                |
|-------------------------------|--------|----------------|-----------------------------------|--------|----------------|
| Elodie BENIGAUD               | Roanne |                | Marc DUMONT                       | Sophia | 06.88.88.13.50 |
| Xavier PERRIN                 | Roanne |                | Marta MASTERNAK                   | Sophia |                |
| Sylvain PERNAUD               | Lyon   | 07.55.63.25.08 | Karim KESSACI                     | Sophia | 06.58.48.60.00 |
| Mohammed BOUTCHICH            | Lyon   | 06.69.55.32.25 | Patrick VERBAEYS                  | Aix    | 06.64.12.44.32 |
| Sylvain PELIZZONI             | Lyon   |                | Mireille DELANNOY                 | Aix    |                |

| Région Pays de la Loire |        |                | Région Occitanie |          |                |
|-------------------------|--------|----------------|------------------|----------|----------------|
| Yann JAFRELOT           | Nantes | 06.14.42.75.02 | Alain MARTINEZ   | Toulouse | 06.87.07.99.23 |

En cette période difficile (hausse de l'alimentation, essence, ...) **S3I** a décidé de baisser fortement le montant de ses cotisations. Ainsi, la cotisation cadre passe de 150€ à 100€, celle des ETAM de 100 € à 60 €, celles des ETAM de Roanne passe de 60 à 40€, ... (la déduction fiscale de 66% reste toujours d'actualité).



**S3I s'ouvre à Instagram.**





Juillet 2022

## Evolutions à venir sur les sites de LYON :

Depuis des mois « Limonest 2 » est fermé et la Direction tournait autour du pot sans indiquer ce qu'elle souhaitait faire. Ça y est !!! **Frédéric Mouton** est venu présenter le projet d'économies financières de la Direction au CSE :

### « Limonest 2 » fermera le 8 Avril 2023, date de fin du bail actuel !!

Comment cela va se passer pour caser tous les salariés en réduisant les postes de travail ?

Limonest 1



Limonest 2



Charlemagne



C'est simple, le télétravail et le Flex-Office, ... pardon .... l'environnement dynamique de travail comme l'appelle la Direction, seront la solution !

| Bâtiments                   | m2        | Nbre de postes | Cout annuel |
|-----------------------------|-----------|----------------|-------------|
| Situation actuelle          | 11 716 m2 | 1 215          | 4 540 k€    |
| Limonest 1                  | 7 911 m2  | 826            | 3 043 k€    |
| Limonest 2                  | 2 821 m2  | 310            | 1 142 k€    |
| Charlemagne (ex Sodifrance) | 984 m2    | 79             | 355 k€      |



Situation régulière sur le parking de Limonest avant la Covid :  
 Le surbooking du parking n'est pas une vue de l'esprit mais bien une triste réalité. Et il y avait le parking Limonest 2 utilisé à 100% également !

La Direction indique que, pour les **1 219** salariés rattachés à la Région Lyonnaise, ses projections maximales, en postes de travail à un moment T, seraient de **645** postes de travail en tenant compte du télétravail et dans l'optique de la mise en place du Flex-Office à Lyon.

Aussi les **826** postes de Limonest 1 et **79** postes de Charlemagne sont largement suffisants pour Elle !

Le coût de remise en état de Limonest 2 de 200 K€ et la reprise d'amortissement restant à amortir de 800 K€, sera largement épongée en moins d'un an par l'économie de 1.142 K€ de loyer annuel en moins ! Economie ensuite pérennisée et lui restant acquise ! Pour se la garder ? Pour la redistribuer aux salariés du site ? A votre avis ...

### Ce que la Direction oublie de dire :

- Le site de Limonest a **toujours** connu des problèmes de surbooking. Or la restitution de Limonest 2, à son bailleur, enlèvera 70 places de parking et ce n'est pas l'amélioration de l'offre de transport en commun de l'agglomération Lyonnaise qui palliera au besoin de places de parking pour les salariés !

La Direction locale, en la personne de M. MOUTON, a affirmé qu'il n'y aura jamais de surbooking de parking à Limonest 1 (surtout quand lui-même a une place de parking couverte et abritée de la chaleur et des intempéries)

Il est légitime, au vu de la situation que nous avons connue dans le passé, de douter surtout lorsque l'expertise, faite en 2018, a bien révélé un problème de places de parking, n'en déplaise à M. MOUTON.

- Le coût des travaux d'adaptation de Limonest 1 et Charlemagne, au Flex-Office n'est pas fourni, et sera présenté ultérieurement au CSE (étonnant pour une société qui a remporté le prix des Transparency Awards 2022).
- La Consultation du CSE sur cette opération est prévue pour fin septembre alors que le CSE peut recourir à une expertise repoussant son avis de 2 mois. Or, le bail doit être dénoncé le 8 octobre 2022 : C'est ballot !  
 La Direction n'aura-t-elle aucun soucis pour dénoncer le bail alors que l'avis du CSE n'aura pas pu être recueilli ? Une situation bien habituelle compte tenu de ce qui s'est déjà passé lors du déménagement à Latitude !

S3i, au vu des échanges en CSE de Juin, non rassuré sur le sujet, demandera en septembre le vote en CSE d'une expertise sur les volets financiers, conditions de travail, santé-sécurité de ce projet de regroupement des équipes sur un seul bâtiment à Limonest 1 avec résiliation du bail de Limonest 2, avec l'impact de la mise en place du Flex-Office !



Le 21 Juin, SPECIS-UNSA, CGT-FO et SOLIDAIRES, en solo, ont planifié et organisé un débrayage sur tous les sites SOPRA STERIA.

**Résultats de la journée de mobilisation :** «SPECIS-UNSA, SOLIDAIRES et CGT-FO : nous partîmes à 4 mais par un prompt renfort, nous nous vîmes 5 en arrivant au port ... »

Il ressort un manque de préparation, une incohérence des messages, un gloubi-boulga de revendications, aucune unité syndicale, un copier-coller de ce que l'on constate politiquement à l'assemblée nationale en pireeeeeeee.

Avec l'UNSA, SOLIDAIRES et CGT-FO

Pour SPECIS-UNSA, SOLIDAIRES et CGT-FO, ce n'est pas la cohérence qui les étouffe !!!!  
A quand des élus responsables, compétents et pragmatiques ?

Différences de point de vue entre « les chevaliers de la table bancale trapézoïdale » SPECIS-UNSA, SOLIDAIRES, CGT-FO et Avenir, CFTD »



Et pendant ce temps là chez les syndirâlistes

**caroline**

va bosser les jours de grève avec Donatello



MEDEFDT

Dans la même collection :

**caroline**

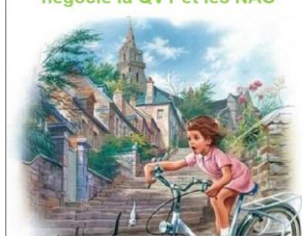
essaye de recruter des jeunes salariés chez Sopra



MEDEFDT

**caroline**

n'a plus d'essence perso et négocie la QVT et les NAO



**casimavenir**

va ..... un jour de grève



Si vous souhaitez adhérer à un syndicat réellement démocratique, qui est toujours là pour défendre les salariés, qui ne se prend pas la tête, qui a un humour caustique et décalé, alors cliquez par là pour devenir adhérent **S3I**.



Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>

Pour nous contacter : [contact@s3i-france.com](mailto:contact@s3i-france.com)